

TARIFS DES ANALYSES ET PRESTATIONS (prix unitaire en € HT) DE L'EA 6392 Géohydro-systèmes Continentaux (GéHCO)

	2017			2018			2019		
	Externe	Equipes de l'Université de Tours	GéHCO	Externe	Equipes de l'Université de Tours	GéHCO	Externe	Equipes de l'Université de Tours	GéHCO
Carottage									
Carottage à terre (8 m maximum selon site) (1)	1 900,91	1 456,64	238,89	1 938,93	1 485,78	233,47	1 977,71	1 515,49	238,14
Carottage sédiments de fond	2 145,83	972,77	238,89	2 188,74	992,23	233,47	2 232,52	1 012,07	238,14
Prélèvements Césium (max 2m)	42,92	34,33	34,33	43,77	35,02	35,02	44,65	35,72	35,72
Sondages pédologiques (< 2 m)	21,46	17,17	11,44	21,89	17,51	11,67	22,33	17,86	11,91
Frais kilométrique pour le transport matériel	0,36	0,29	0,29	0,36	0,29	0,29	0,37	0,30	0,10
Préparations échantillons									
Evaluation de l'humidité résiduelle	10,20	6,02	2,39	10,40	6,14	2,44	10,61	6,26	2,49
Calcul de la concentration de M.E.S par filtration à 0,45 µm	12,04	8,11	3,21	12,28	8,27	3,27	12,53	8,44	3,34
Élimination MO	4,52	3,62	3,62	4,61	3,69	3,69	4,70	3,76	3,76
Élimination carbonates	2,92	2,33	2,33	2,98	2,38	2,38	3,04	2,43	2,43
Séparation < 2mm	2,06	2,29	2,29	2,02	2,33	2,33	2,08	2,38	2,38
Séparation < 63 µm	7,15	4,75	4,75	7,30	4,84	4,84	7,44	4,94	4,94
Granulométrie									
Granulométrie réduite par tamisage (6 fractions à définir avec le demandeur)	42,92	34,33	11,44	43,77	35,02	11,67	44,65	35,72	11,91
Granulométrie complète fraction sablo-graveleuse (>50µm) 18 fractions	71,53	43,49	11,44	72,96	44,36	11,67	74,42	45,25	11,91
Tamisage fraction > 2mm	14,31	11,44	11,44	14,59	11,67	11,67	14,88	11,91	11,91
Microgranulométrie fraction argilo-silteuse (<50µm) par comptage laser (CLAS)	42,92	34,33	5,72	43,77	35,02	5,84	44,65	35,72	5,95
Microgranulométrie fraction (<2mm) par comptage laser (Masterizer 3000)	14,31	5,72	5,72	14,59	5,84	5,84	14,88	5,95	5,95
Mise à disposition de poste d'analyse (ZA) - (Masterizer 3000) à la journée	65,03			66,33			67,65		
Minéralogie par diffraction des rayons X									
Frottis éch. total réduit poudre (réalisation et interprétation diagramme)	71,53	45,78	11,44	72,96	46,69	11,67	74,42	47,63	11,91
Analyse fraction argileuse (<2 µm) ⁽²⁾	71,53	45,78	11,44	72,96	46,69	11,67	74,42	47,63	11,91
Réalisation de lames minces									
sur roche cohérente	64,37	34,33	5,72	65,66	35,02	5,84	66,98	35,72	5,95
roche meuble nécessitant induration (éch. sableux ou argileux)	71,53	57,22	11,44	72,96	58,37	11,67	74,42	59,53	11,91
Mesures spectrophotométriques									
Prêt de l'appareil seul (sous conditions; forfait journalier)									
Réalisation des mesures et rendu des paramètres a°, b° (forfait journalier)									
Mesures du carbone sur échantillons solides									
Analyse du carbone total seul (5 g d'échantillon au minimum) (3)									
Analyse du carbone organique total seul (5 g d'échantillon au minimum) (3)									
Analyse CT, COT (et donc TIC) (8 g d'échantillon au minimum) (3)									
Détermination de la teneur en Calcaire									
Calculétrie sur matériau fin et homogène (méth. Bernard)	28,61	21,89	5,72	29,18	21,35	5,84	29,77	22,81	5,95
Attaque sédiment total et lavage sur matériau grossier	42,92	34,33	5,72	43,77	35,02	5,84	44,65	35,72	5,95

Véhicule GéHCO : coût kilométrique, rendu propre et réservoir plein

0,50 0,45

- (1) Comprenant :
 Déplacement en camionnette
 Présence de 3 personnes minimum
 Installation du matériel
 Forage jusqu'à 8 m max selon les conditions du site
 Prélèvement de quelques échantillons test (une moy, 1 par mètre)
 Le rapport (description et dessin du log stratigraphique) si conclu
 Les frais de déplacement et/ou séjour sont en sus
 Les frais d'un échantillonnage plus serré sont en sus
 (2) par méthode de Robinson
 (3) les échantillons sont reçus broyés

Handwritten signature in purple ink.

Décision

Objet : Mise à jour des tarifs de prestations du GéCHO, annule et remplace la décision du 08/01/2018

Direction des affaires
financières

vu le décret 2012 – 1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu L'instruction comptable M9 applicable aux E.P.S.C.P ;

Vu l'article L.713-3 du code de l'éducation

Vu la délibération du conseil d'administration du 05 novembre 2018, approuvant la proposition de la commission des moyens du 19 octobre 2018 de donner délégation à M. le Président de l'université pour fixer les tarifs des colloques sous conditions de vérifier au minimum l'équilibre prévisionnel de l'opération, vente de prestations, d'objets ou de matériels ainsi que la location de biens meubles ou immeubles.

Sur proposition de M. le Directeur général des Services,

DECIDE

Les tarifs des prestations du laboratoire GéCHO, joints en annexe, sont approuvés.

Prise d'effet au 01/04/2019

Le Président,



Philippe VENDRIX

+33 2 47 36 66 03
Dorothee.laillet@univ-tours.fr

UNIVERSITÉ DE TOURS

Direction des affaires financières
60 rue du Plat d'Étain-BP 12050
37020 Tours Cedex 1

univ-tours.fr

Notification à :

Mme l'Agent comptable

Mme la Responsable de l'antenne recherche sciences et techniques